

# Développer et promouvoir un projet œnotouristique

RS7661 · RS · Publiée

## L'essentiel

|                       |                            |
|-----------------------|----------------------------|
| Code(s) NSF           | 221, 334                   |
| Formacode(s)          | 42696, 34513               |
| Type d'enregistrement | Enregistrement sur demande |
| Date d'enregistrement | 26/06/2026                 |
| Date d'échéance       | 26/06/2031                 |

## Certificateur(s)

UNIVERSITE BOURGOGNE EUROPE · SIRET : 93823061200013

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

Cette certification vise à approfondir et à diversifier les connaissances des candidats sur la vigne et le vin, et à acquérir des compétences afin de développer, promouvoir et faire évoluer un projet œnotouristique. Elle permet également de développer un réseau professionnel dans la filière viti-vinicole. Elle s'adresse aux personnes travaillant dans le secteur du tourisme, de la communication, de la restauration et de la vigne et du vin, qui veulent acquérir des compétences transverses et complémentaires, et particulièrement aux personnes désirant participer au développement de l'œnotourisme.

Cette certification est placée sous l'égide de la Chaire Unesco « Culture et Traditions Vitivinicoles » portée par l'Université de Bourgogne Europe (UBE), seule chaire au monde sur cette thématique pluridisciplinaire. Cette certification

est proposée d'octobre à juin en mode présentiel ou en mode hybride.

### COMPÉTENCES ATTESTÉES

#### Développer un projet œnotouristique

- Décrire les techniques vitivinicoles à un public type dans le cadre d'une visite afin de faire découvrir la vitiviniculture; en adaptant son discours et en utilisant des ressources et supports expliquant la notion de terroir, l'histoire de la vigne et du vin, la physiologie de la vigne, et les techniques vitivinicoles appropriées.
- Expliquer les spécificités agronomiques, techniques, historiques et culturelles d'un vin/d'un domaine à un public type en adaptant son discours et en mobilisant les ressources locales et les compétences acquises.
- Décrire un vin à un public majeur dans le cadre d'une dégustation afin d'expliquer la particularité du vin dégusté en intégrant l'itinéraire technique employé.

#### Élaborer une stratégie marketing globale au service d'un projet œnotouristique

- Identifier les différentes typologies des produits œnotouristiques nationales et internationales d'une structure dans le cadre de l'élaboration d'un projet œnotouristique afin d'adapter la stratégie marketing
- Concevoir un projet œnotouristique adapté à la spécificité de la structure (notion de patrimoine) et à la clientèle en utilisant la méthodologie adaptée (dégustations expérientielles, ateliers...)
- Maîtriser la réglementation en vigueur sur le produit vin et sur l'accueil de public aux typologies différentes (accessibilité, durabilité, œnotourisme responsable...) dans le cadre de l'élaboration d'un projet œnotouristique afin d'adapter la stratégie marketing.
- Concevoir un projet œnotouristique en tenant compte du contexte économique et financiers en élaborant un modèle économique viable (budget, recherche de financement)

#### Promouvoir et faire évoluer le projet œnotouristique élaboré

- Réaliser une veille dans le cadre de la promotion d'un projet œnotouristique afin d'adapter le projet aux évolutions réglementaires, territoriales et techniques.

- Identifier les sources et lieux d'information dans le cadre de la promotion d'un projet oenotouristique par une recherche sur le web, les réseaux sociaux, le biais d'enquêtes, de reportages, d'interviews afin d'adapter le projet selon le public/clientèle et les évolutions sociétales.
- Créer et/ou développer un réseau avec les différents acteurs de la filière dans le cadre de l'élaboration d'un projet oenotouristique afin de le promouvoir.
- Concevoir des outils de communication dans le cadre de la promotion d'un projet oenotouristique afin de sélectionner les supports de diffusion adéquats (communication digitale... relation s presse ... partenariats locaux....)

## Secteur d'activité et type d'emploi

### RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

La loi du 10 janvier 1991, dite loi Évin, encadre la publicité en faveur des boissons alcoolisées. Il est rappelé aux certifiés que la publicité n'est autorisée que sur certains supports prévus à l'article L.3323-2 du Code de la Santé publique. Par ailleurs, le contenu des documents et actions produits doit lui-même se conformer à certaines règles données à l'article L.3323-4 du Code de la Santé publique et doit comporter un message rappelant les dangers de l'abus d'alcool.

La certification centrée sur l'oenotourisme, tient également compte de l'article 13 de la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016, instaurant l'article L.3323-3-1 du Code de la Santé publique. Cet article garantit que les références à des régions de production, à des indications géographiques ou au patrimoine culturel liés à des boissons alcooliques protégées au titre de l'article L.665-6 du Code rural et de la Pêche maritime ne sont pas considérées comme des publicités.

## Voies d'accès

### MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

### PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

La formation est accessible aux titulaires d'un diplôme au moins équivalent au baccalauréat, ainsi qu'aux personnes pouvant justifier d'une expérience professionnelle ou personnelle significative. Elle ne s'adresse pas uniquement aux professionnels de la filière, mais s'ouvre également à toute personne intéressée par les dimensions culturelles du vin et souhaitant développer une activité dans ce domaine.

### PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Les candidats doivent valider l'ensemble des compétences requises pour obtenir la certification.

### COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury de certification est composé de

3 personnes

Deux professionnels n'ayant pas participé aux enseignements et la Responsable pédagogique qui leur présente le déroulé et contenu des épreuves.

## Base légale

|                                      |            |
|--------------------------------------|------------|
| Date de décision                     | 26/06/2026 |
| Durée de l'enregistrement            | 5 ans      |
| Date d'échéance de l'enregistrement  | 26/06/2031 |
| Date de dernière délivrance possible | 26/12/2031 |

## Statistiques

| Année | Certifiés | Dont VAE | Insertion 6 mois | Métier 2 ans |
|-------|-----------|----------|------------------|--------------|
| 2025  | 35        | —        | —                | —            |

|      |    |   |   |   |
|------|----|---|---|---|
| 2024 | 23 | — | — | — |
| 2023 | 33 | — | — | — |

## Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RS6404

## Pour plus d'informations

**Fiche officielle (France Compétences)**

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7661/>